

Conseil municipal du 15/12/2016

Présents : Mesdames Ségafredo, Thiéon, Carrière, Mayer, Annoult, Doumot

Messieurs Queinnuc, Roussaud, Reste, Briémand, Eard, Boucher, Réveillère

Absents excusés : Martine Coste et Francis Condat

Martine Coste ayant donné pouvoir à Hugué Ségafredo.

Le procès-verbal est adopté.

Sécretaire de séance : Claire Doumot

La séance est ouverte à 9^h05

I - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de délégations du Maire

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

• Décision n°10 - 2016 : attribution du marché relatif à la réparation du clocher de l'église à l'entreprise CHEVREIN-GELI SAS à Castelmandary sur la base d'un montant de 40 634,57 € HT

• Décision n°11 - 2016 : demande de subvention auprès du Conseil Départemental Haute Garonne pour l'acquisition d'un moyen de végétation à l'entreprise SOUTO ROTOCULTURE à Augerville pour un montant de 9166,67 € HT

II - Convention de répartition du personnel du SIVM EIRSET en vue de sa prochaine dissolution

Dans le cadre de la rationalisation des intercommunalités, le Schéma départemental de coopération intercommunale a prévu sa dissolution. Le Préfet a entériné cette décision et l'acte de dissolution devra être mis avant le 31/12/2016 avec effet au 1^{er} septembre 2017.

Le Préfet a demandé que leur soit communiqué préalablement la convention de répartition du personnel de SIVM entre les communes membres. Il a été convenu, après discussion avec le Président de l'EIRSET et les Maires des communes concernées (Labège et Escalquens) que deux agents seraient repris par Augerville. L'un des agents doit partir à la retraite au 1^{er} octobre 2017.

Le conseil municipal autorise le Maire à l'initiative

III

Garantie pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'EIMSET.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'EIMSET souhaite renouveler une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 30 000 € jusqu'au 31/08/2017.

L'établissement bancaire demande à ce que la commune d'Augzelle accorde sa garantie à hauteur de 3480 € pour l'ouverture de cette ligne de 30 000 € établie au nom du SIVU EIMSET aux caractéristiques suivantes : Index Euribor 3 mois, marge 1,80%. Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer le contrat de la ligne de Trésorerie.

IV

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Claire Davost rappelle ce qui est un CÉJ et informe que le CÉJ signé en 2012 pour une durée de 4 ans entre le SICOVAL, la CAF et la commune est arrivé à échéance. Une nouvelle convention d'objectifs et de financement doit être conclue pour la période 2016 - 2019.

Ce contrat permet entre autre le cofinancement des dépenses engagées par la collectivité pour le fonctionnement des équipements enfance et jeunesse - Cela concerne pour Augzelle l'accueil périscolaire (ALAE).

Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à signer le nouveau CÉJ global sur le territoire -
Accepté à l'unanimité -

V

Modification des statuts du SDEHG

Le SDEHG par délibération de son comité du 3/10/16 a approuvé la modification de ses statuts.

Cette modification concerne :

- Touloux intègre le SDEHG
- le nombre de délégués passe de 157 à 235
- le SDEHG devient Syndicat Départemental d'ÉNERGIE de la Haute Garonne
- Intégration de la commune nouvelle de Péquillan

Les membres de SDEHG doivent se prononcer sur cette modification de statuts -

Accepté à l'unanimité.

VI

Projet de convention de partenariat avec CERQUAL
 Puisque le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du PLH, le SICOVAL a signé en sept. 2011 une convention de partenariat avec CERQUAL, organisme de certification hies et indépendant accrédité par le COFRAC, visant à offrir un habitat plus confortable et respectueux de l'environnement.
 Depuis septembre, CERQUAL a mis en place une marque unique de certification, NF Habitat, associé ou non à la démarche HQE.

Le Sicoval, afin d'offrir aux habitants de son territoire des logements de qualité (technique, énergétique, environnementale) et de répondre aux ambitions fixées dans son PLH, a souhaité s'engager dans une démarche de certification NF Habitat pour les opérations de construction de séries de logements / NF Habitat HQE pour les opérations de construction de logements et plus.
 Il est précisé que cela ne concerne pas les permis individuels privés.

Il est proposé d'approuver la signature de la convention de partenariat avec CERQUAL.

Approuvé à l'unanimité.

VII

Approbation de projet de programme local de l'Habitat 2017 - 2022 du SICOVAL

M. Queinues expose à l'assemblée les grands orientations issues d'une large concertation de communes, des institutions (Etat, STREAT) et des professionnels de l'habitat et des techniciens du Sicoval.

Quelques orientations stratégiques sont définies :

- 1 - Maintenir l'attractivité du territoire du Sicoval
- 2 - Favoriser la consommation foncière en polarisant le développement urbain.
- 3 - Répondre aux besoins diversifiés des ménages et les accompagner dans leurs parcours résidentiels
- 4 - S'assurer de la qualité d'usage, de l'adaptation et de la performance énergétiques des logements.

Il est demandé d'approuver le projet de PLH du Sicoval.
 Approuvé à l'unanimité.

TRAITÉS

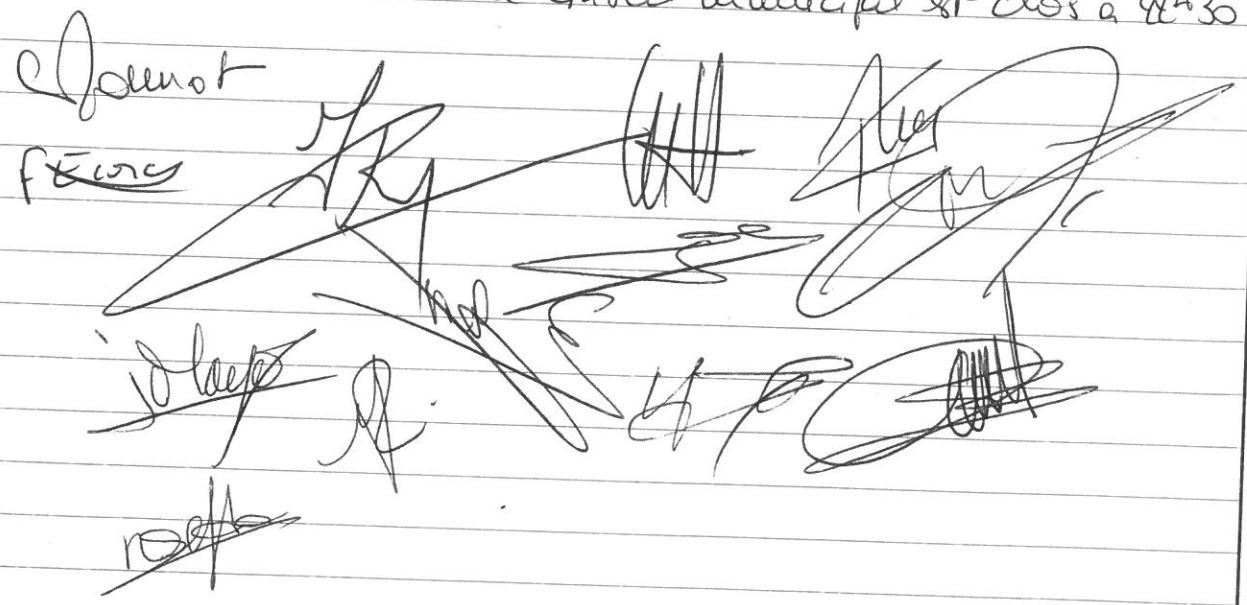
VIII Décision modificative n°2 - budget principal

- Régularisation de l'emprise des chemins de la Pigeonnière: cession pour l'usage symbolique de deux parcelles d'une de 304 m² ^{au total}. Comptablement, cette cession représente une subvention d'équipement et doit faire l'objet d'un amortissement sur une durée de 5 ans. Le montant de l'amortissement représente 60,80€ / an.
- Paiement par la commune d'une étude relative au cinérama d'un montant de 6000€. Ces frais d'étude un suivi de réalisation sur une durée de 5 ans est 1200€ par an.
- Prélèvement au compte 6811 chap 042 pour 1260,80€
- Affectation au compte 28031 chap 040 pour 1200€ et au compte 280412 chap 040 pour 60,80€.
- Approuvé à l'unanimité.

IX Questions diverses

- Mme Anoult fait le compte rendu de la commission Transports et déplacements de St-Jovall. et de la commission des "4 Co"
- M. Queinnee informe que le SDEEG a hausé à l'entrée l'ode de service d'étude des travaux de remise en état de l'éclairage déficient.

Le conseil municipal est clos à 20h30



 J. Jannot

 F. F...

 J. J...

 R. R...